



**Analyse secondaire  
des données de l'Enquête Nationale sur la Population et la  
Santé Familiale- 2018  
- Composantes de la santé de l'enfant-  
\*\*\*  
Termes de référence**

**Septembre 2020**

Avec l'appui de



## **I. Contexte et justificatifs**

Dans l'objectif d'évaluer les progrès réalisés par le système national de santé, apprécier périodiquement l'état de santé de la population, le Ministère de la Santé réalise régulièrement et depuis plus de trois décennies, des opérations de collecte des données de grande envergure en l'occurrence l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF). Cette enquête permet de mettre à jour les principaux indicateurs démographiques et sanitaires indispensables pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies mises en places. La dernière enquête de ce type a été réalisée en 2018.

Aussi, et à l'instar des pays en voie de développement, le Maroc, lorsqu'il a commencé à s'intéresser à la santé de l'enfant, a mis l'accent sur la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans avec ses différentes composantes en particulier néonatale, infantile et juvénile. Parallèlement, il a mis en place un ensemble d'interventions essentielles à la survie de l'enfant à savoir la vaccination afin de lutter contre les décès évitables, la lutte contre les différentes formes de malnutrition à travers la promotion de l'allaitement maternel, d'une alimentation adéquate durant la petite enfance, la surveillance de la croissance, en plus de la prévention primaire et secondaire des maladies les plus incriminées dans les décès parmi les enfants de moins de 5 ans avec la promotion du recours précoce aux établissements de soin et le respect des règles de la prise en charge à domicile.

Par ailleurs, le Maroc qui a été parmi les premiers pays ayant ratifié la Convention des Droits de l'Enfant et ce en 1993, accorde un intérêt particulier au respect des droits de l'enfant afin de jouir de son plein potentiel de santé et de développement. En vue de lutter contre la maltraitance et la violence à l'égard des enfants, un ensemble de mesures ont été mises en place par le Ministère de la Santé et les autres Départements concernés.

A noter aussi la nécessité de tenir compte des besoins spécifiques des enfants durant la petite enfance, et d'explorer en plus de certains troubles de la croissance et de la maturation somatique, les aspects liés au développement sur les plans cognitif et psycho-affectif.

Aussi, et afin d'apprécier l'état de santé des enfants, les enquêtes sur la population et la santé ont depuis toujours accordé une place importante à la collecte des données sur les aspects relatifs à la santé de l'enfant, ses conditions de vie, son environnement et les caractéristiques socioéconomiques de ses parents en tant que déterminants de son état de santé.

Par ailleurs, si les rapports des ENPSF, notamment celle de 2018, traitent la majorité des thématiques abordées par les questionnaires, les analyses effectuées restent parfois sommaires et méritent d'être abordées plus en détail en analysant toutes les autres variables jugées pertinentes en particulier celles portant sur la santé des enfants de moins de 5 ans. Ceci permettra entre autres de générer plus d'information et d'évidence scientifique en faveur d'une meilleure prise de décision dans le domaine de la santé de l'enfant et l'accélération de la réalisation des cibles des objectifs de développement durables relatives à la santé de l'enfant en particulier la réduction des mortalités néonatale et infanto-juvénile.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Santé/DPRF avec l'appui de l'UNICEF, lance un appel à candidature pour le recrutement d'une expertise nationale (consultant(e) – ou groupe de consultants(es)) pour réaliser une analyse secondaire des données de l'ENPSF 2018 en matière de la Santé de l'Enfant au Maroc.

## **II. Référentiel**

- Rapport de l'ENPSF 2018 ;
- Questionnaires de l'ENPSF 2018 ;
- Base de données de l'ENPSF 2018 ;
- Rapports des enquêtes nationales précédentes ;
- Politique Nationale Intégrée de l'Enfant (PNISE) de 0 à 18 ans à l'horizon 2030 ;
- Stratégie Nationale de la Nutrition ;
- Documents de référence du Programme National d'Immunisation et de la Prise en Charge Intégrée de l'Enfant ;
- Autres documents stratégiques des différents programmes de la santé de l'enfant ;
- Revue de la littérature à l'échelle nationale et internationale en matière de la santé de l'enfant.

## **III. Objectifs**

- Explorer, décrire et analyser les volets et thématiques abordés par les questionnaires de l'ENPSF-2018 n'ayant pas fait l'objet de l'analyse initiale (rapport de l'enquête) en vue de combler les besoins en informations sur la santé de l'enfant (vaccination, nutrition, maladie de l'enfant, protection de l'enfance, ...).
- Conduire des analyses secondaires des données sur la santé et la nutrition de l'enfant avec un objectif d'identifier les aspects de vulnérabilité et des iniquités, en tenant compte des caractéristiques sociodémographiques et autres déterminants de la santé ;
- Proposer des recommandations visant à orienter les actions en matière d'amélioration de la santé de l'enfant à la lumière des résultats de l'analyse ;
- Proposer des recommandations pour améliorer la collecte des données sur les volets et thématiques prioritaires en relation avec la santé de l'enfant.

## **IV. Principales activités et tâches**

- Elaboration et présentation d'une note méthodologique pour l'analyse secondaire des données de l'ENPSF 2018,
- Revue de la littérature à l'échelle nationale et internationale en matière de la santé de l'enfant,
- Benchmark,
- Animation d'un atelier d'identification des besoins en information :
  - Identification des besoins en information et définir le plan d'analyse en concertation avec le comité de suivi de l'étude ;
  - Analyse des données en tenant compte des besoins identifiés et validés,
  - Analyse des données par région, milieu (urbain/rural), caractéristiques socioéconomiques et par âge....
- Animation d'un atelier de discussion des résultats préliminaires,
- Rédaction du rapport préliminaire et sa présentation pour le comité de suivi de l'étude ;
- Rédaction du rapport final en tenant compte des remarques et propositions du comité de suivi de l'étude ;
- Proposition des recommandations en vue d'orienter les programmes de santé en faveur de l'amélioration de la santé de l'enfant

- Propositions d'amélioration de collecte des données lors des enquêtes futures.

## **V. Livrables**

- Note méthodologique,
- Rapport préliminaire,
- Rapport final comportant les recommandations

Le rapport final à remettre en version électronique sur CD et format papier en cinq exemplaires.

## **VI. Durée de la consultation**

- La durée de la consultation est de 30 jours-hommes sur une période de 2 mois.

## **VII. Modalités contractuelles et financières**

- Un contrat de ladite consultation sera établi entre le Ministère de la Santé et le consultant(e) / groupe de consultants(es). Le paiement sera effectué dans le cadre du programme de coopération du Ministère de la Santé- Unicef 2017-2020 particulièrement le plan de travail glissant 2019-2020 et ce après validation finale des livrables par le comité de suivi qui sera mis en place.

## **VIII. Profil du consultant(e)**

Le consultant(e) / groupe de consultants(es) devra être un(e) expert(e) / des experts ayant les qualifications suivantes :

- Maîtrise de la statistique,
- Expérience en santé publique et santé de l'enfant,
- Expérience d'au moins de 10 ans dans l'analyse des données des enquêtes, de préférence des enquêtes de santé de l'enfant ;
- Expérience dans le domaine de l'évaluation,
- Maîtrise des logiciels d'analyse statistique notamment SPSS.

## **IX. Supervision de la consultation**

- Le travail du consultant(e) / groupe de consultants(es) sera réalisé en étroite collaboration avec l'équipe de la Direction de la Planification et des Ressources Financières /Ministère de la Santé.
- Le comité de suivi de ladite consultation sera mis en place et accompagnera le consultant(e) / groupe de consultants(es).
- Les résultats doivent être validés dans un atelier de restitution auquel assisteront les représentants des Directions Techniques et structures concernées et l'Unicef.

## **X. Dossier de l'offre**

- Note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation,
- CV(s) détaillé(s) consultant(e) / groupe de consultants(es),
- Calendrier d'exécution,
- Offre budgétaire.

## **XI. L'évaluation des offres**

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de l'offre technique.
- L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les dossiers des offres seront jugés sur la base de :

- La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 60%).
- L'offre financière (note sur 100, pondération 40%).

Il est important de relever que chaque dossier de l'offre doit comprendre tous éléments nécessaires et suffisants à son appréciation.

Les candidats retenus seront informés sur l'adresse électronique ou le numéro de téléphone précisés dans le(s) CV(s), l'invitant à se présenter pour entamer les procédures de consultation mises en vigueur.

Les candidats évincés peuvent demander par écrit de s'informer sur les raisons pour lesquelles leurs offres ont été écartées de même que sur les caractéristiques de l'offre retenue ainsi que le nom du candidat(s) retenus.

### **a. Analyse technique comparative des offres**

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

| <b>Critères</b>                          | <b>Note</b> |
|--|-------------|
| Profil, formation et diplômes            | 20          |
| Expériences en lien avec la consultation | 30          |
| Pertinence de la note méthodologique     | 50          |
| <b>Total</b>                             | <b>100</b>  |

Pour cette phase, il est important de retenir que :

- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références,
- Toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points (qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points)) seront systématiquement éliminées et ne feront pas l'objet d'une analyse financière.

## **b. Analyse financière comparative des offres**

Cette phase sera réalisée pour les candidats retenus pour l'analyse technique.

Chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

- La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement la moins disant (Prix min).
- Pour chacune des autres offres, une note F sera attribuée à l'offre en calculant la formule suivante :  $F=100 \times P_{\min}/P$   
(P: Prix de l'offre et Prix min: Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

## **c. Analyse technico-financière**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 60% pour l'offre technique.
- 40% pour l'offre financière.
- $N = 0,6 * T + 0,4 * F$  Les candidatures seront classées en fonction du total pondéré « N ».

## **XII. Le dépôt du dossier de candidature :**

Les candidatures seront déposées au secrétariat de la Division de la Planification et des Etudes au niveau de la Direction de la Planification et des Ressources Financières, au plus tard le jeudi 8 octobre 2020 à 16 heures, date et heure limites de réception des offres, sous pli fermé, portant de façon apparente l'identité du (des) candidat(s) avec la mention «Analyse secondaire des données de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale 2018 - Composantes de la santé de l'enfant -> à l'adresse suivante :

**Direction de la Planification et des Ressources Financières**  
**Ministère de la Santé**  
**335. Avenue Mohamed V – Entrée Rue Larache - RABAT**  
**Téléphone : +212 5 37 76 27 81**

Les jours et horaires de réception sont du lundi au vendredi inclus dans les horaires ouvrables et jusqu'à expiration du délai, à l'exception des jours fériés. Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte. Les candidats doivent assumer les risques inhérents au délai d'acheminement par un tiers porteur. Les candidatures doivent comporter obligatoirement :

- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique original, qui doit indiquer les noms, prénoms, qualité et domicile du (des) candidat(s). Pour la personne physique agissant pour son propre compte, les pièces relatives à la société ne sont pas exigées. Cette déclaration sur l'honneur doit contenir également les indications suivantes : la satisfaction aux obligations fiscales, de ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de soumission aux achats publics, l'engagement de ne pas « sous-traiter » l'activité objet de ces termes de références et la certification de l'exactitude des renseignements fournis dans le dossier de candidature.
- Un dossier justifiant les capacités techniques.
- Un dossier de l'offre financière.

Le Ministère de la Santé et le Bureau de l'UNICEF se réservent le droit de vérifier la véracité des déclarations du titulaire et lui demander de produire les justificatifs confirmant ses déclarations.